

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L ' IUT  
DU 23 juin 2005**

**Etaient présents :**

**Collèges Enseignants :**

MME RAVEZ – M.LABRAGA  
M.THUILLIEZ – M.PAVONE – M. BLIN  
M.VANDEVILLE – M.AVANZATO

**Collège Etudiants :**

Mlle PRUDHOMME

**Collège AITOSS :**

M.CROCFER

**Personnalités extérieures :**  
LANCELLE

M. FARREYROL - M.FRANCOIS – MME

M . SNYCKERTE

**Membres de Droit :**

M. ROUZE, Directeur de l ' IUT

**Invités :**

M. JOUAN – M.HACHET- M.TABARY – MME RAMAN –  
M.DELACROIX - M.GAZALET – Mme RENAUX  
M.DELPORTE – M.BERA –

**Ont donné pouvoir:**

M DRAZETIC à M.LABRAGA  
M. LAUT à Mme RAVEZ  
M. MATHIEU à M.FARREYROL  
M. LANGLET à M.JOUAN  
M.BRIDE à M.SNYCKERTE  
Mme TURPIN à M.CROCFER  
M.NICOLAS à M. FARREYROL  
M.KRAUSS à M.CROCFER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président FARREYROL ouvre la séance.  
Avant de présenter l'ordre du jour Monsieur FARREYROL demande aux conseillers qui adressent un pouvoir de s'assurer que la personne mandatée soit bien présente le jour du conseil.

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 25 MARS 2005**

Le compte rendu du conseil du 25 mars 2005 est adopté à l'unanimité.

## **2) AVIS SUR LA CANDIDATURE A LA RESPONSABILITE DE CHEF DE DEPARTEMENT GE2i**

Monsieur ROUZE indique que le mandat de Monsieur DELPORTE, chef du département GE2i, arrive à terme le 31 août 2005. Après appel à candidature, Monsieur ROUZE indique qu'il a reçu deux candidatures au poste de chef de département :

- la candidature de Monsieur BECAR Jean-Paul
- la candidature de Madame RENAUX Dominique

Le conseil du département GE2i, réuni le 28 avril 2005, s'est prononcé par 35 voix en faveur de Mme RENAUX et 6 voix en faveur de Monsieur BECAR.

Monsieur ROUZE indique que Monsieur BECAR a retiré sa candidature.

Madame RENAUX se présente et expose son projet. Madame RENAUX quitte la salle de réunion.

***Le conseil se prononce à l'unanimité sur la candidature de Madame RENAUX (20 VOTANTS , 20 OUI)***

Monsieur FARREYROL félicite Madame RENAUX et rend hommage à Monsieur DELPORTE qui a assuré 2 mandats de chef de département GE2i.

## **3) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2005 n°2**

Monsieur le Président invite Monsieur ROUZE à présenter la décision modificative budgétaire n° 2 de l'IUT. Monsieur ROUZE présente le tableau qui a fait l'objet d'un envoi aux conseillers.

Il indique notamment que la DBM s'équilibre à hauteur de 193 000 euros. Les deux principales ressources proviennent des prestations du service formation continue à hauteur de 110 000 euros et de la subvention de fonctionnement pour 83 000 euros.

Monsieur ROUZE invite les conseillers à prendre connaissance de la ventilation proposée dans les différentes CR.

***La DBM N° 2 de 2005 est adoptée à l'unanimité.***

## **4) TARIFS :**

Monsieur ROUZE demande également de prendre connaissance du document concernant la proposition de tarifications de prestations à l'IUT. Il s'agit d'une part des frais de dossiers, qui n'ont pas fait l'objet de revalorisation depuis plusieurs années et d'autre part du tarif de location des ateliers ou laboratoires de l'IUT.

***Adopté à l'unanimité***

## **5) CARTES DES FORMATIONS :**

Monsieur ROUZE demande de prendre connaissance de la fiche intitulée « DUT par la voie de la Formation Continue » qui rappelle le public visé, les conditions d'admission et l'organisation des cycles spécifiques. Monsieur ROUZE indique que le stage est validé par l'intermédiaire de l'activité passé.

Monsieur ROUZE indique que l'IUT proposera dès la rentrée 3 nouvelles licences professionnelles (sous réserve d'habilitation) :

- Production Industrielle : développement industriel de pièces injectées en plastique ou élastomère
- Gestion de la Production Industrielle : Mesures Industrielles en ligne ou à distance
- Management des Organisations

Pour la dernière, Monsieur ROUZE indique qu'il s'agit de la licence professionnelle expérimentale (2 licences expérimentales sur le territoire national) dans le cadre du parcours en DUT GEA. Cette formation a fait l'objet d'une évaluation par le comité de suivi des LP dépendant du Ministère. La phase d'expérimentation est terminée mais néanmoins la Licence est ouverte aux titulaires d'un bac+2.

Monsieur LABRAGA et Monsieur JOUAN présentent successivement l'organisation pédagogique de la licence « Plasturgie » et de la licence « Mesures en ligne ».

Monsieur ROUZE rappelle aux porteurs de projet, la nécessité de rédiger des conventions avec les lycées partenaires de nos licences professionnelles et de les présenter pour approbation aux différentes instances universitaires.

## **6) COMMISSION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU STATUT DU SECOND DEGRE :**

Monsieur ROUZE indique que l'article 20 des statuts prévoit la création d'une commission des personnels enseignants du statut du second degré. Cette dernière est composée des chefs de départements et d'un représentant des enseignants du statut second degré, désigné tous les deux ans par le conseil de l'IUT sur proposition du Conseil de département.

L'ensemble des départements ont procédé à la désignation d'un représentant et Monsieur ROUZE demande de prendre connaissance de la liste distribuée en début de séance.

### ***AVIS FAVORABLE DU CONSEIL***

## **7) MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PEDAGOGIQUE NATIONAL**

Monsieur ROUZE indique que les nouveaux textes n'ont pas encore été publiés au Bulletin Officiel, cependant il informe les conseillers que cette réforme du DUT s'inscrit dans le LMD (semestrialisation, flexibilité) et l'obtention de crédits ECTS ( Européen Crédits Transferts System ). D'autre part, 3 parcours seront ouverts aux étudiants dès le Semestre 3 (S3) :

- Insertion Professionnelle
- Licence Professionnelle
- Etudes Longues

Monsieur ROUZE reviendra sur ce sujet lors d'un prochain conseil dès la publication des textes officiels.

## **8 ) QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur ROUZE demande aux conseillers de prendre connaissance du programme Université d'Eté distribué en cours de séance dont le thème majeur portera sur les formations professionnalisées.

Monsieur BLIN félicite l'IUT notamment pour la création du CERP (Cercle d'Etudes et de Réflexion Pédagogiques).

La séance est levée à 19h30

Le Directeur,

Jean-Pierre ROUZE